CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES
URBANISME
SPORTS

ARRÊTÉ D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

BRADERIE, BROCANTE ET VIDE-GRENIER

BOULEVARD JEAN JAURÈS – SAMEDI 22 AOÛT 2026

Arrêté n°224 – Mai 2026 – ST

RP/ TP

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;
Vu le Code de la route, et notamment les articles R.411-8 et R.417-10 ;
Vu le Code pénal ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment le livre I, 4e partie relative à la signalisation de prescription ;

Vu la demande en date du **20 Mai 2026** de **Monsieur Philippe VERNET**, Président du « comité d'entr'aide » du Boulevard Jean Jaurès concernant l'organisation d'une Braderie, Brocante et Vide-Grenier **le samedi 22 Août 2026.**

Considérant qu'il appartient au Maire, au titre de ses pouvoirs de police, de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité publique et la bonne organisation de la manifestation ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement et la circulation, **Boulevard Jean-Jaures, Rue de Cambrai, Eco quartier Guy Bricout, Avenue Jules Guesde, Rue Léonce Bajart, Rue du Château;**

Considérant qu'à cette occasion il y a lieu de prendre toutes mesures de sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1 – Monsieur Philippe VERNET, Président **du « comité d'entr'aide »** du Boulevard Jean Jaurès est autorisé à occuper le domaine public, Parkings, Chaussée et Trottoirs afin d'organiser une Braderie, Brocante et Vide-Grenier, tout en assurant la sécurité des usagers du Domaine Public.
La circulation et le stationnement (autres que pour les exposants), **seront interdits de 6 h 00 à 19 h 00 le samedi 22 août 2026 – Voir annexe jointe**

* Boulevard Jean-Jaurés dans sa partie comprise entre Barbusse et Cambrai
* Rue Léonce Bajart dans sa partie comprise entre Gambetta et Jean - Jaures
* Rue de Cambrai dans sa partie comprise entre Av Jules Guesde et Henri Dunant
* Eco Quartier Guy Bricout dans sa partie comprise entre Cambrai et Edmond Bricout
* Rue du château entre début Rue et Impasse Rue du Château
* Avenue Jules Guesde dans sa partie comprise entre Cambrai et n°77 de l'avenue Jules Guesde

Article 3 – Une déviation sera mise en place par les Rues

* Barbusse >> Henri Dunant >>Jean Moulin
* Barbusse >> Saint-Quentin
* Saint-Quentin >>Maréchal Leclerc >>République

Article 4 - La signalisation requise sera mise en place par les Services Municipaux et entretenue par les organisateurs.

Article 5 – Un passage de 4,50m sera laissé libre afin de faciliter le passage des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie ainsi que pour les Services de Gendarmerie.

Article 6 – Des moyens matériels (véhicules, blocs béton, etc …) devront être utilisés pour sécuriser au maximum cette manifestation. Tout manquement au présent article annulera d'office cette autorisation d'occupation du domaine public. Cette mesure est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.

Article 7 - La présente autorisation est conditionnée au respect des règles sanitaires en vigueur au jour de la manifestation.
En cas de non-respect de ces conditions, la présente autorisation sera révoquée.

Article 8 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62 039 59 014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr ,dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 9 – Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 20 mai 2026
Pour le Maire et par Délégation
L'Adjoint
Marc DEVIENNE

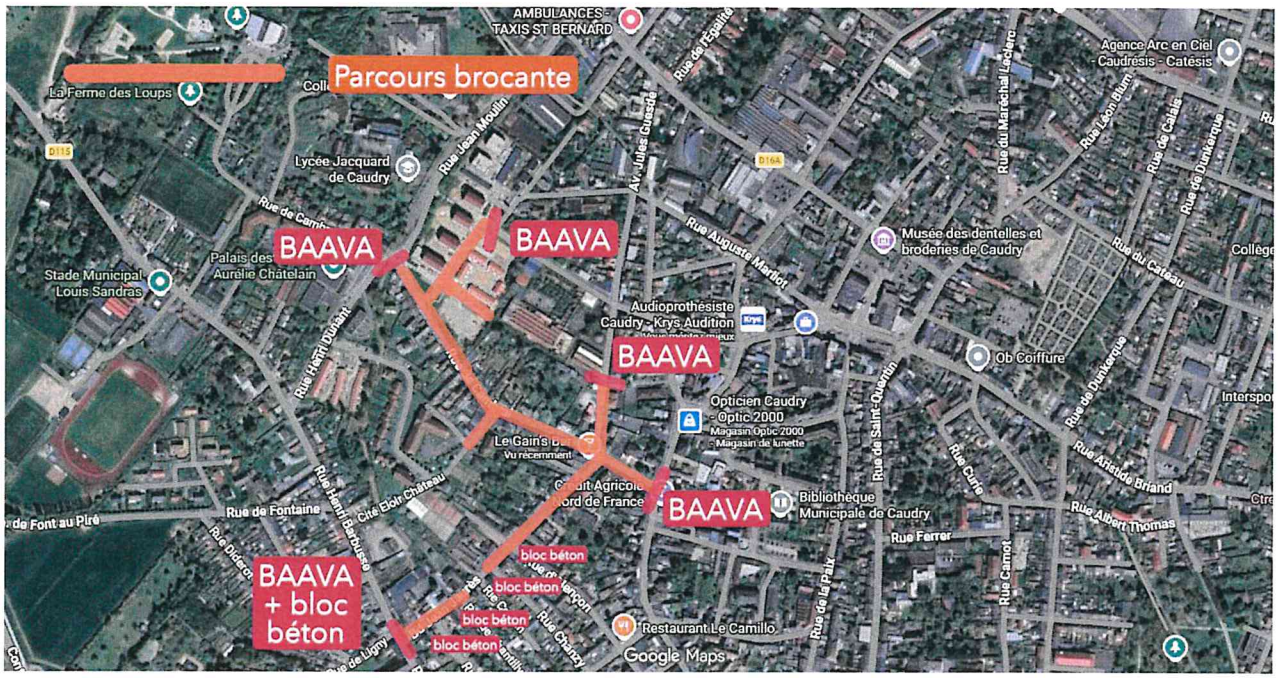
VILLE DE CAUDRY (Nord) Services Techniques

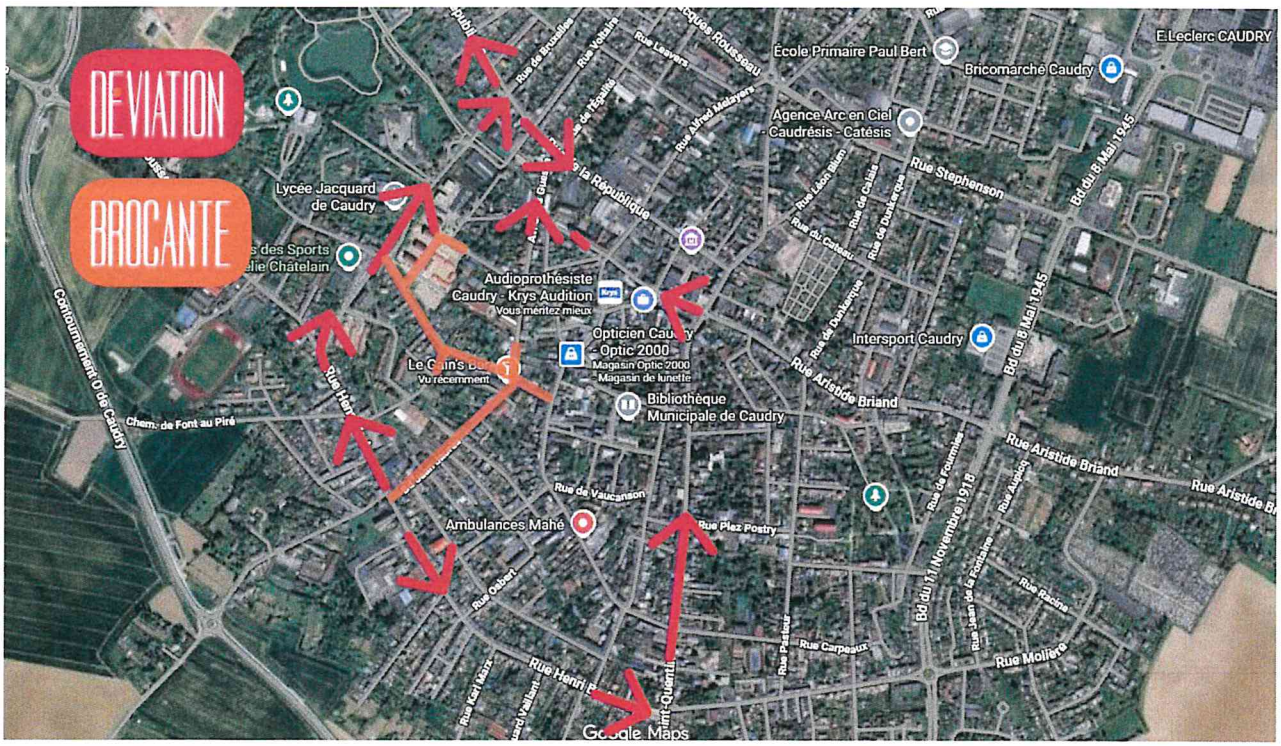
CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES
URBANISME
SPORTS

Arrêté n°224 – Mai 2026 – ST

PLAN DE LA BRADERIE DU SAMEDI 22 AOÛT 2026





VILLE DE CAUDRY
Place du Général De Gaulle - BP 10199 - 59544 CAUDRY CEDEX
☎ 03.27.75.70.00 - Fax: 03.27.75.70.01
http://www.caudry.fr